



DATES À SOULIGNER EN AVRIL

- 2 avril** : Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme
- 4 avril** : Journée mondiale du travail invisible
- 7 avril** : Journée mondiale de la santé
- 22 avril** : Journée mondiale de la Terre
- 28 avril** : Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail

CONSULTATION WEB — DEBOUT POUR L'ÉCOLE

Debout pour l'école mène actuellement une consultation Web à laquelle nous sommes toutes et tous invité-e-s à participer. Cette consultation fait suite aux forums citoyens, Parlons éducation, qui se sont déroulés en 2023. Des revendications prioritaires ont ensuite été identifiées via des rencontres citoyennes, puis un projet de livre blanc citoyen a été créé. Ultimement, le collectif souhaite un grand rendez-vous national sur l'éducation au printemps 2026, en amont des prochaines élections provinciales prévues pour l'automne 2026, afin de solidariser les forces derrière des revendications communes et rassembleuses. La consultation, qui s'adresse à toutes et à tous, prend tout au plus 10 minutes à remplir. Prenez le temps de faire entendre la voix des profs !



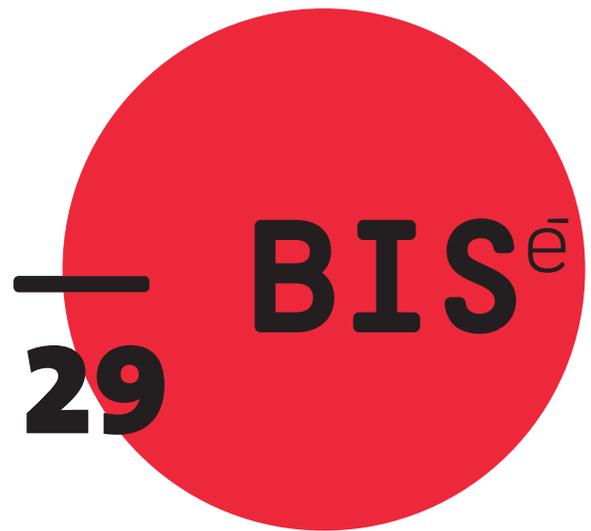
● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

L'ALLIANCE SOULIGNE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le Comité féministe de l'Alliance a convié les membres féministes et les personnes alliées, le 20 mars dernier, au Théâtre Plaza afin de souligner la Journée internationale des droits des femmes, sous le thème *Encore en lutte*. Les enseignantes et enseignants ont pu assister à un match de la Ligue nationale d'improvisation (LNI) ainsi qu'à l'animation d'un Kahoot féministe préparé par les membres du comité. Cette soirée festive a une fois de plus été remplie de bonne humeur et d'éclats de rire !



● Sue Bradley, vice-présidente



© Alliance





AVRIL

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

AVRIL

CPEPE

- **Revoir les normes et modalités d'évaluation des apprentissages (proposition des enseignantes et enseignants).**
- **Revoir les règles de conduite (code de vie de l'établissement).**
- **Déterminer les modalités de la rentrée.**
- **Déterminer les modalités de la rentrée progressive des élèves, pouvant comprendre l'horaire réduit, l'accueil en sous-groupe, etc. (démarche consensuelle).**
- **Formuler une proposition pour l'achat de manuels et de matériel didactique.**

EHDAA

- Assister au dépôt et à la présentation par la direction des ressources allouées pour la prochaine année scolaire.
- **Élaborer des recommandations à soumettre à la direction quant à l'organisation des services de l'année scolaire suivante.**
- **Choisir le type d'interventions que doit privilégier l'enseignant-orthopédagogue (exemple : la lecture au 1^{er} cycle ou les mathématiques au 3^e cycle).**
- **Choisir le modèle d'organisation des services en fonction de l'annexe LV de l'Entente nationale** (mesures 15373: sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) **et des budgets alloués.**
- S'appuyer sur le portrait des ressources allouées et sur les recommandations en lien avec la collecte des besoins et rappeler l'importance de la prévention et de l'intervention précoce, y compris au préscolaire.

ASSEMBLÉE OUVRIÈRE DU CIMM AUSTÉRITÉ EN ÉDUCATION

Le gouvernement de la CAQ s'est clairement engagé sur la voie de l'austérité. Les mesures d'austérité fragilisent notre société, affectant en premier lieu les populations les plus vulnérables. Il en résulte un filet social affaibli et des inégalités accentuées. Les efforts budgétaires de plus de 120 millions de dollars demandés aux centres de services scolaires témoignent de la direction prise par le premier ministre Legault. Ces coupes ont déjà des répercussions dans nos milieux !

Ainsi, l'Alliance et le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) vous invitent, le 12 avril prochain, à une assemblée ouvrière, afin de réfléchir et d'échanger sur la question. Des chercheurs de l'IRIS seront sur place pour faire une présentation, appuyée sur des données, des conséquences dévastatrices des politiques austères sur le système d'éducation.

Vous êtes convié-e-s dès 13 h au siège social de la CSN, au 1601, rue de Lorimier, à quelques pas de la station de métro Papineau.



● Élise Bourbeau, secrétaire-trésorière

FORMATION PROFESSIONNELLE — AVIS AUX ENSEIGNANTES RÉGULIÈRES ET ENSEIGNANTS RÉGULIERS

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'ENSEIGNER

— FP Si vous enseignez à la formation professionnelle (FP), que vous êtes permanent-e ou en voie de permanence, puis que votre qualification légale (autorisation provisoire ou licence d'enseignement) vient à échéance le 30 juin 2025, alors ce qui suit s'adresse à vous. Il est d'autant plus impératif que vous lisiez attentivement les *Conditions et modalités pour la délivrance d'une autorisation provisoire d'enseigner et d'une licence d'enseignement à la formation professionnelle* et que vous agissiez à compter de maintenant pour vous assurer d'obtenir le renouvellement de votre qualification légale (autorisation d'enseigner) au plus tard le 30 juin prochain.

Les enseignantes et enseignants détenant déjà un brevet d'enseignement (autorisation permanente) ne sont pas concerné-e-s par cet avis.

Le ministère de l'Éducation indique en effet dans sa *Déclaration de services aux citoyennes*

et *citoyens* qu'il s'engage à respecter un délai de 60 jours ouvrables pour délivrer une autorisation d'enseigner, à l'inclusion du délai pour les vérifications d'antécédents judiciaires.

Vous devez fournir à l'employeur votre qualification légale valide d'ici le 30 juin 2025. Advenant que vous soyez **en attente d'une autorisation provisoire, d'une licence ou d'un brevet**, vous devrez fournir, **avant la date limite**, une preuve que votre dossier est en traitement (exemple : une lettre de votre université confirmant que votre dossier a été recommandé auprès du ministère pour la délivrance de votre qualification légale ou une lettre du ministère confirmant que votre dossier est en traitement).

ATTENTION ! Pour les enseignantes et enseignants ayant un poste régulier (permanent ou en voie de permanence), comme indiqué lors de votre affectation du poste régulier, si aucun document n'est reçu avant le 30 juin 2025, votre

poste régulier vous sera retiré au 1^{er} juillet 2025 et votre nom sera inscrit sur la liste locale au dernier rang. Vous devrez alors faire 250 heures dans le même centre afin de retrouver votre place sur la liste de priorité d'embauche.

Si vous avez des questions concernant votre qualification légale, nous vous invitons à contacter le ministère directement aux coordonnées suivantes :

Direction de l'encadrement de la profession enseignante

Ministère de l'Éducation

1035, rue de la Chevrotière

28^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 646-6581

Ligne sans frais : 1 833 860-6581

Courriel : titularisation@education.gouv.qc.ca



Vincent Hamel Davignon, conseiller

DISPONIBILITÉ À LA FP

TRANSMISSION PAR COURRIEL

— FP Dès maintenant et dans le cadre de la planification des tâches pour l'an prochain, les enseignantes et enseignants précaires, sous contrat à temps partiel ou à taux horaire (postes non réguliers) en formation professionnelle (FP) doivent transmettre par courriel leur fiche de disponibilité.

Vous devez remplir les informations demandées directement dans le [formulaire](#) (T221, disponible sur Adagio dans la section *Formulaires*) et le retourner **au plus tard le 11 avril 2025**. La transmission doit être effectuée par courriel, selon les indications, en ajoutant la direction d'établissement en copie conforme de votre courriel. Aucune copie papier ne sera acceptée.

Vous devez remplir chacune des sections et retourner le formulaire de disponibilité dans le délai requis. **En l'absence du formulaire rempli et envoyé au plus tard le 11 avril 2025, l'enseignante ou l'enseignant sera déclaré-e non disponible pour 2025-2026, et ce, jusqu'à ce qu'elle ou il ait déclaré sa disponibilité en transmettant le formulaire.**

Si une enseignante ou un enseignant remet sa fiche **après la date butoir et après la distribution des tâches**, sa disponibilité sera considérée

pour les éventuelles tâches restantes au moment de la transmission de son formulaire. Les renseignements qui apparaissent sur la fiche de disponibilité prévalent jusqu'à leur modification par l'enseignante ou l'enseignant.

Les profs peuvent donc modifier leur disponibilité en tout temps.

Cette modification doit être faite par écrit, toujours en remplissant le formulaire prévu à cet effet (*Convention collective locale* 13-2.10, section 8). Les directions d'établissement ont été informées de cette mesure administrative et ne pourront procéder à l'affectation sans en tenir compte.

Rappelons enfin que les postes à la FP sont octroyés par sous-spécialité (programme), dans le respect du service cumulé, de la déclaration de la disponibilité et en conformité avec sa fiche de classement (modules reconnus).

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ou accéder au formulaire, communiquez rapidement par écrit à votre direction afin qu'elle fasse le nécessaire pour que vous puissiez déclarer votre disponibilité.



Pour toute question, veuillez communiquer avec le soussigné.

Vincent Hamel Davignon, conseiller

FORMATION PROFESSIONNELLE

MUTATION LIBRE POUR LES ENSEIGNANTES RÉGULIÈRES ET ENSEIGNANTS RÉGULIERS

FP Conformément à l'article 13-7.21 de l'entente locale, le personnel enseignant ayant demandé une mutation libre participe aux assemblées de placement ou, le cas échéant, en toute autre manière prévue par le centre de services scolaire. Cela signifie que les personnes enseignantes régulières (permanentes ou en voie de permanence) de la formation professionnelle qui le désirent peuvent se prévaloir d'une mutation libre en faisant parvenir la demande au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC), à l'attention de madame Leïla Nouali, par courrier interne (512-000) ou par courriel à : noualile@cssdm.gouv.qc.ca, et ce, **au plus tard le 1^{er} mai 2025** pour l'année scolaire 2025-2026. Un formulaire à cet effet devrait également être disponible à compter du 7 avril prochain sur Adagio dans la section portant sur l'affectation et les conditions de travail du personnel enseignant, sous l'onglet *Formation professionnelle*.

L'employeur prétend que les demandes de mutation peuvent être acceptées si elles n'entraînent pas le départ de plus de 20% d'enseignantes

et d'enseignants dans un même centre. Il affirme qu'une demande de mutation libre n'est possible qu'une fois tous les deux ans. Advenant un refus de la mutation demandée pour un de ces motifs, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné sans délai.

Le formulaire de demande de mutation libre sera également disponible à compter du 7 avril prochain au secrétariat de votre centre.

N.B. Pour un changement de spécialité ou sous-spécialité, vous devez obligatoirement présenter une preuve de votre capacité telle que définie à la clause 13-7.17 de l'*Entente nationale* (attestation d'études et/ou d'expérience d'enseignement dans la spécialité ou sous-spécialité visée et/ou expérience dans la spécialité ou sous-spécialisée visée, etc.), le tout sous réserve du droit de la direction d'exiger un stage en milieu de travail ou un programme de recyclage approprié à l'intérieur de la semaine régulière de travail.



Vincent Hamel Davignon, conseiller

ÉLECTIONS DE L'EXÉCUTIF DE LA FAE

Des élections pour tous les postes de l'exécutif de la Fédération autonome de l'enseignement auront lieu le 27 juin 2025. Il s'agit des postes de :

- la présidence ;
- la vice-présidence à la vie professionnelle ;
- la vice-présidence à la vie pédagogique ;
- la vice-présidence aux relations du travail ;
- la vice-présidence à la négociation ;
- la vice-présidence à la vie politique ;
- la vice-présidence au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration.

Toute personne membre en règle d'un syndicat affilié peut poser sa candidature, sauf si elle est membre du Comité des élections.

La période d'appel de candidatures aura lieu **entre le mercredi 16 avril et le mardi 6 mai 2025**.

Toute personne désirant se présenter aux élections doit faire parvenir sa candidature par courriel à elections2025@lafae.qc.ca. Les membres qui soutiendront la candidate ou le candidat (une personne qui propose et deux qui appuient) doivent être des membres en règle d'un organisme affilié.

Les membres du Comité exécutif (CE) sont élu-e-s lors du Congrès. Elles et ils entrent en fonction à la fin de la réunion de ce Congrès et le demeurent jusqu'à la fin de la réunion ordinaire du Congrès suivant. Le Congrès se tient tous les trois ans.

Surveillez le site Web de la FAE pour tous les détails.



AVEZ-VOUS COMMANDÉ VOTRE EXEMPLAIRE ?



mon APPM

Agenda du parfait prof militant 20²⁵26

Livraison dans les établissements :
SEMAINE DU 16 JUIN 2025.



FORMULAIRE DE COMMANDE :

alliancesprofs.qc.ca/
nos-communications/mon-appm

JOURNÉE INTERNATIONALE DE VISIBILITÉ TRANS

Depuis l'entrée au pouvoir du Parti républicain aux États-Unis, ce sont des années de luttes et de gains qui se sont effondrées pour les personnes trans. Par un simple décret, le président Trump a effacé d'un coup de stylo l'existence des personnes trans au niveau législatif fédéral, notamment en les excluant de l'armée, en leur retirant de droit d'avoir un passeport correspondant à leur identité ou en les empêchant de participer à des sports de compétition. Déjà dans certains états conservateurs, des projets de loi sont déposés pour annuler rétroactivement les changements au niveau de l'état civil ou même pour pénaliser les médecins qui offrent des soins d'affirmation de genre.

Toutefois, aucun coup de stylo ne saurait effacer l'existence même des personnes trans. Nous sommes présent·e·s à tous les niveaux de la société et y contribuons depuis toujours. Nous avons notamment inventé le processus de fabrication des puces électroniques modernes (Lynn Conway), nous avons été pionnières et pionniers dans le domaine de la

musique électronique (Wendy Carlos) et jazz (Billy Tipton). Nous avons obtenu des nominations aux Oscars (Elliot Page). Nous sommes également actrices et autrices (Gabrielle Boulianne-Tremblay) et militantes (Marie-Marcelle Godbout). Par-dessus tout, nous sommes vos collègues et vos élèves ici même, dans les écoles de Montréal. Nous sommes et resterons visibles!

Chaque année nous célébrons, le 31 mars, la Journée internationale de visibilité trans. Ironiquement, c'est le même jour que le comité dit « de sages » de la CAQ pourrait déposer son rapport d'enquête de recommandations sur les personnes trans et non binaires. Celui-ci sera ensuite rendu public en mai. Rappelons-nous que ce comité n'incluait aucune personne de la communauté! Les craintes sont élevées de voir des reculs de nos droits être proposés dans ce rapport. Nous devons demeurer prêt·e·s à nous mobiliser.

L'Alliance tient à rappeler qu'elle offre à toutes et à tous les profs qui en font la demande une

trousse de matériel de visibilité et de sensibilité aux réalités des personnes LGBTQ2S+. Des outils sont à votre disposition si vous souhaitez promouvoir la visibilité de la communauté et lutter contre l'homophobie et la transphobie. Commandez le matériel dès maintenant.



Élyse Bourbeau,
secrétaire-trésorière

REMERCIEMENTS AUX RÉPONDANTS DES COHORTES STAGE 1 !

J'ai le plaisir, par mon mandat en tant que membre élue responsable du Comité d'encadrement des stagiaires, d'aller à la rencontre des étudiant·e·s. Au cours des deux derniers mois, c'est avec près de soixante-cinq stagiaires que j'ai eu le bonheur d'échanger. Je tiens particulièrement à remercier les répondants et répondantes qui m'ont accueillie chaleureusement lors de ces visites dans leur établissement. Vous avez accepté généreusement d'alourdir vos tâches pour accueillir nos futures et futurs collègues sachant tout le travail que cela comporte. Je salue également toutes les actrices et tous les acteurs de vos milieux qui ont pris le temps de rencontrer les stagiaires.

Votre implication permet non seulement d'accompagner les futures générations d'enseignantes et d'enseignants, mais surtout leur donne le goût de persévérer dans leur parcours.



Sue Bradley, vice-présidente

